

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, cens, fiefs, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Langue Française. - Celui intitulé, Principes généraux pour apprendre l'Orthographe sans savoir le Latin, par F. J. Durand, en y faisant cependant quelques petites corrections, est l'ouvrage en ce genre, le plus clair, le plus solide & le plus à la portée des enfants de toutes conditions que je connaisse. Les filles et les garçons, sur tout, dès que les uns et les autres, ont atteint six à douze ans, doivent être séparés dans les instructions, même dans celles des Pasteurs. Sans doute que si le Professeur François, est connu aussi bien que moi, les dangers & graves inconvénients qu'il y a pour les mœurs, dans un pareil mélange: Il n'aurait pas hâter de dire, dans son 6^{me} Discours sur l'Enseignement qu'il n'y en avait aucun.

Ces punitions qui choquent également la pudeur & la décence, que de nos jours on a pas eu honte, dans certaines Ecoles, d'administrer, même à de grandes filles, de 15 à 16 ans, présence les garçons du même âge, doivent à jamais être interdites, pour les élèves de l'un et de l'autre sexe, dans toutes les Ecoles d'une République régénérée.

Huit sacs de Messel
Douze fétiers de Vin
Deux cent quatre vingt six francs
Une toise & demi de Bois de sapin
p. chauffer les Ecoles.

La commune paye

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

L'Ecole Allemande d'Aubonne recourt les Enfants de tout les Allemands disposés dans les Districts de Rolle et d'Aubonne

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? 00.

a. Leurs noms. 00.

b. Leurs distances réciproques. 00.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *la Langue l'écriture et l'orthographe allemande la Lecture, l'arithmétique, le chant*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on ne tient l'école que depuis la St. Martin jusqu'à Pâques*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *la Sainte Bible, un abrégé de Colles, les Præceptes le catéchisme de Heidelberg et la Petite*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *bien*

9°. Durée de l'école chaque jour? *5 heures.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *en trois*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *le Pasteur Allemand faisait un Examen des Aspirants présence des Aposés de la commune et le Délégué chois toujours le r. nommé par le Pasteur*

b. D'où est-il?

Döberauischbach;

c. Son nom

Jean Roth

(3)

d. Son âge. *44 ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *il a 5. Enfans.*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis l'an 1789.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

à Quillerens j'ai été Tisserand.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

le métier de Tisserand

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

23. a 30. jusqu'à 40.

a. En hiver, } foit garçons ou filles. 0

b. En été, }

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. 0

a. Possède-t-elle de pareils fonds? *non*

b. Quelle en est la valeur? 0

c. Source des revenus. 0

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *a. Cap des Pauvres.*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on ne paye rien pour être admis.*

15°. Bâtiment de l'école. *Aucun*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? 0

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *pas même une*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

le Régent Allemand loue une maison à ses frais.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

et les Loyers sont très chers. de 5. a. G. Louis par une famille allemande le Régent Allemand; la commune lui fournit un petit fourneau, Tables. et Bancs.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *100 francs en argent.*
un sac de bled mesiel. 1. Toises de bois pour le pando au bois de la Nation

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Yens*a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un Village*b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *proprement une commune*c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de la Paroisse de St. Lierre, Agence de Yens*d. District *D'Aubonne*e. Canton *du Léman*2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Dans le village les plus éloignées sont à environ 5 minutes*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

les maisons sont le Vernai 2 maisons tout environ 1/4 d'heure à 20 minutes la flaugère comprise le moulin & la fontaine 3 maisons environ 1/4 d'heure à 20 minutes

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La flaugère, le Vernai.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

environ 20 minutes la flaugère environ 20 minutes le Vernai

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

3 à la flaugère, 1 au Vernai